

DECISION DE LA PRESIDENTE

N°2024-443

Création de postes saisonniers au sein des services Jeunesse et Enfance

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU le code général de la fonction publique,
- Vu la loi 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT QUE l'accroissement de l'activité lié à la saisonnalité au sein de ces différents services nécessite des renforts saisonniers,

DECIDE

ARTICLE 1:

Au service Jeunesse :

- 7 postes à temps complet d'animateurs jeunesse du 21/10/2024 au 01/11/2024
 - 6 postes à temps complet d'animateurs jeunesse du 23/12/2024 au 03/01/2025
- La rémunération afférente à ces postes sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation

Au service Enfance :

- 8 postes à temps complet du 21/10/2024 au 01/11/2024
 - 8 postes à temps complet du 23/12/2024 au 3/01/2025
- La rémunération afférente à ces postes sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation

ARTICLE 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 9 octobre 2024

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200067346-20241010-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 10-10-2024

Publication le : 10-10-2024

Pour la Présidente,
Par délégation,

La Vice-Présidente
Claire HUGUES